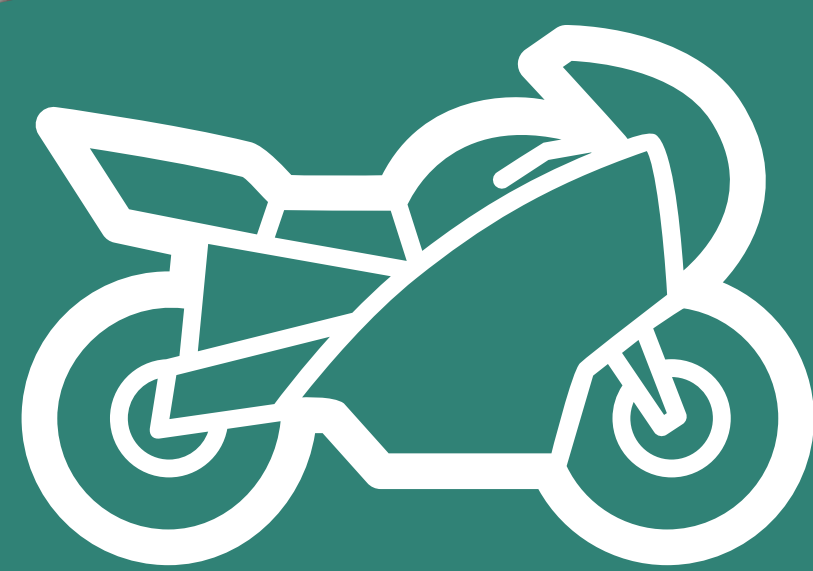




# FICHE CONSEILS DE PRÉVENTION

## MOTO

Pour se déplacer de manière sereine et responsable à moto, il faut être bien équipé, respecter les règles de conduite et se prémunir contre le vol. Rappel des principales règles à garder en tête :



### MÉMO ÉQUIPEMENT

#### LE CASQUE DOIT...

- ✓ Comporter 4 stickers rétro réfléchissants
- ✓ Permettre une vision optimale
- ✓ Être attaché
- ✓ Être remplacé après un choc
- ✓ Être homologué ECE ou norme NF

#### LES GANTS DOIVENT...

- ✓ Couvrir intégralement les mains et les poignets
- ✓ Être renforcés aux articulations et à la paume et pourvus d'une patte de serrage
- ✓ Être adaptés à la taille des mains
- ✓ Être étanches
- ✓ Être certifiés CE
- ✓ Être portés

#### LES BOTTES DOIVENT...

- ✓ Protéger le pied, la cheville et le bas du tibia
- ✓ Être équipées de coques sur la pointe et de protections de la malléole
- ✓ Avoir des semelles anti-dérapantes

#### LE PANTALON DOIT...

- ✓ Être muni de protections pour les hanches, les genoux, de préférence avec des protège-tibias et des empiècements de textile de haute visibilité
- ✓ Comporter des dispositifs rétro réfléchissants

#### LE BLOUSON DOIT...

- ✓ Protéger le dos et le torse, les vertèbres et les cervicales
- ✓ Permettre une conduite sans gêne
- ✓ Descendre plus bas que le coccyx

### UNE CONDUITE RESPONSABLE

- **Aux intersections, ralentissez**, assurez-vous que les autres conducteurs vous ont vu et tenez-vous prêt à vous arrêter.
- **Redoublez de vigilance** lorsqu'un véhicule en face de vous s'apprête à tourner à gauche.
- **Les virages peuvent être dangereux**, même lorsque vous êtes seul sur la route, veillez à respecter les limitations de vitesse et adaptez votre allure aux conditions d'adhérence et de visibilité.
- **N'effectuez pas de dépassement à l'approche d'une intersection** car vous pourriez vous situer dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne à gauche.
- **Ne dépassez jamais par la droite** car vous pourriez également vous situer dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne à droite et n'empruntez pas les voies réservées aux bus ou aux cyclistes.
- **Redoublez de vigilance** lorsque vous voyez des piétons.
- **Respectez les distances de sécurité** et méfiez-vous du ralentissement soudain.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'**attestation et le certificat d'assurance** pour les véhicules immatriculés seront supprimés.

### LA VISIBILITÉ

- Dotez-vous d'un équipement muni de pastilles **rétro réfléchissantes**.
- **Réglez correctement vos phares** et entretenez-les.
- Assurez-vous d'être **visible** dans les rétroviseurs d'autrui.
- En cas d'intempéries portez le **gilet jaune**.

### ENTRETIEN

- **Vérifiez la pression des pneus.**
- **Contrôlez les freins.**

Un **contrôle technique périodique obligatoire** s'appliquera à partir du 15 avril 2024 aux véhicules de catégorie L (cyclomoteurs, motos, scooters, tricycles à moteur, quadricycles légers et lourds) selon le calendrier suivant :

- Les véhicules immatriculés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 devront passer le contrôle technique avant le 31 décembre 2024.
- En 2025, les véhicules immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019.
- Et en 2026 ceux immatriculés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2021.

La durée de validité de ce contrôle technique sera de trois ans.

### LE VOL

- Complétez-la d'un **antivol de type « U » ou « chaîne »** permettant d'attacher votre moto à un point fixe.
- **Faites graver les pièces principales** par une société de marquage agréée « SRA » pour éviter le vol pour revente des pièces.
- **Évitez de stationner dans des endroits sombres et isolés.**

Scannez le QR code ou rendez-vous sur [prevention-risques-routiers.credit-agricole.fr](http://prevention-risques-routiers.credit-agricole.fr)



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

